

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

GUIDON-VILLE est une entreprise individuelle au régime de la micro-entreprise dont le siège social est situé 13B cité des Prés de Vaux – 25000 Besançon – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 851 975 755. GUIDON-VILLE est une entreprise spécialisée dans la réparation, la vente et la location de Cycles.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des produits proposés à la vente par GUIDON-VILLE. En conséquence, toute commande comporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat et/ou documents particuliers du Client. C'est pourquoi, avant toute validation de commande, le Client devra consulter et valider les conditions générales de vente. GUIDON-VILLE se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

GUIDON-VILLE met tout en œuvre pour assurer l'exactitude des renseignements fournis au client, que ce soit sur le site internet ou sur tout autre document. Toutefois, il est possible que des erreurs, inexactitudes, omissions ainsi que d'autres types d'erreur puissent survenir. Les images et descriptions de produits présentés peuvent différer de la réalité notamment en raison de leur fabrication spécifique et de leur personnalisation unitaire. Les photos de produits sont présentées à titre indicatif seulement. GUIDON-VILLE ne peut être tenu responsable si l'information est inexacte ou incomplète. Le Client est donc invité à se reporter au descriptif de chaque produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités, notamment quant aux caractéristiques recherchées et à la personnalisation souhaitée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les prix indiqués sur les Devis et Factures sont exprimés en Euros et Hors Taxes (TVA non applicable – article 293B du CGI). GUIDON-VILLE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le prix total indiqué dans le devis par GUIDON-VILLE est le prix définitif. Le paiement lui-même ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des fonds par GUIDON-VILLE.

ARTICLE 4 – COMMANDES

Tout devis validé par le Client par « signature » constitue une acceptation irrévocable du contrat de vente qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes conditions générales de vente au titre du « droit de rétractation ». La procédure de passation de commande par « signature » constitue la validation du contrat de vente. La vente ne sera conclue qu'à compter de l'encaissement de la totalité du montant de la commande par GUIDON-VILLE, et sous réserve de la disponibilité des éléments nécessaires à la réalisation de la commande. GUIDON-VILLE confirmera alors l'acceptation de sa commande au Client à l'adresse email que celui-ci aura

communiquée. Les informations énoncées par le Client dans le devis engagent ce dernier : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, GUIDON-VILLE ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de livrer le produit. En cas d'erreur de la part de l'entreprise GUIDON-VILLE sur le contenu de la commande du Client, ce dernier devra prendre contact avec l'entreprise avant tout retour. Le retour sera, le cas échéant, pris en charge par GUIDON-VILLE dans le cadre d'un retour en mode économique, et sera assuré à hauteur de la valeur des marchandises. En cas d'indisponibilité d'un élément nécessaire à la réalisation de la commande, GUIDON-VILLE se réserve le droit de proposer au client un élément équivalent ou supérieur. Si malgré nos recherches, aucune solution de remplacement proposée ne satisfait le client, la commande de l'élément concerné pourra être tout ou partiellement annulée, à l'initiative de GUIDON-VILLE, et la somme versée correspondante à cet élément sera remboursée au client sans qu'il ne puisse être exigé de dommages et intérêts. GUIDON-VILLE se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande d'un Client avec lequel elle est en litige pour une commande antérieure, ou si GUIDON-VILLE estime raisonnablement que le Client a enfreint les Conditions Générales, ou qu'il s'est engagé dans une activité frauduleuse, ou pour tout autre motif légitime. Il est expressément convenu entre les parties qu'un consentement de preuve par écrit des obligations contractées pourra être apporté par les enregistrements informatiques de commandes conservés par GUIDON-VILLE. Ce mode de preuve, que le Client reconnaît comme valable, est recevable quelle que soit le montant de la commande. Compte tenu du principe de la validation définitive de la commande mise en place par GUIDON-VILLE, aucune modification de commande définitivement validée ne sera acceptée par GUIDON-VILLE. Le versement d'un acompte sera obligatoire pour toute commande de vélos neufs. La somme versée ne pourra se voir rembourser en cas d'annulation du Client. Le versement d'un acompte constitue une preuve d'achat et équivaut à la «signature» du devis.

ARTICLE 5 – DÉLAIS

Nos délais étant donnés à titre indicatif, les retards éventuels ne peuvent donner droit au profit du Client à indemnisation, baisse de prix ou annulation de commande. Aucune retenue sur facture ne peut être opérée par le Client que ce soit pour un problème de délai ou pour toute autre raison excepté en cas de dispositions légales applicables de plein droit.

ARTICLE 6 – PAIEMENT DU PRIX

Le prix facturé au Client est le prix indiqué sur le devis adressé par GUIDON-VILLE.

Lors de la commande effective, les paiements s'effectuent :

- soit par chèques,
- soit en espèces (dans une limite de 500€).
- Soit par carte bancaire

La commande validée par le Client ne sera considérée comme effective que lorsque le règlement sera parvenu à GUIDON-VILLE.

ARTICLE 7 – DÉFAUT OU RETARD DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, toute somme due et impayée à son échéance donnera lieu, de plein droit à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, et portera intérêt à un taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le Client devra en outre

rembourser à GUIDON-VILLE tous les frais supplémentaires occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

ARTICLE 8 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des produits GUIDON-VILLE, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison des dits produits.

ARTICLE 9 – DROIT DE RÉTRACTATION

Dans les conditions prévues par l'article L.121-20 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs à compter de la date de la livraison des produits pour retourner ceux-ci au fournisseur :

GUIDON-VILLE – 13B cité des Prés de Vaux – 25000 Besançon – France

Tout échange ou remboursement ne sera accepté qu'à la condition que les produits soient retournés dans leur emballage d'origine le cas échéant, et en parfait état de revente, avec leurs accessoires et notices, sans trace d'utilisation ou de montage, dans les quatorze (14) jours de la livraison. Les frais de retour, si retour par voie postale, seront à la charge exclusive du Client. GUIDON-VILLE n'est pas responsable des retours perdus : le colis doit obligatoirement être envoyé en recommandé avec accusé de réception.

GUIDON-VILLE est tenu à l'échange des produits, ou au remboursement des sommes versées par le Client, sans frais, à l'exception des frais de retour. Le remboursement est dû dans un délai maximum de trente (30) jours. Tous les remboursements sont effectués par le biais du moyen de paiement utilisé par le Client lors de sa commande. Les produits reçus incomplets, endommagés ou salis et non accompagnés de leurs accessoires d'origine ne seront pas acceptés en retour. Pour assurer une bonne prise en charge de sa demande, le Client devra tenir GUIDON-VILLE informée dans les délais. Pour cela, le Client se conformera à la procédure de retour que lui indiquera GUIDON-VILLE, sous peine de refus.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ – GARANTIE

10.1 – Garantie pour les produits vendus par GUIDON-VILLE

Les produits vendus par GUIDON-VILLE sont conformes à la réglementation en vigueur en France. En toute hypothèse, GUIDON-VILLE ne pourra être tenue responsable du non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans un pays de réception autre que la France. Le Client est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation. Conformément aux termes de l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de GUIDON-VILLE ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du Client, du fait imprévisible et insurmontable de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure tel qu'habituellement reconnu par la jurisprudence française. Par ailleurs, dans les limites autorisées par la Loi, la responsabilité de GUIDON-VILLE ne peut être engagée au-delà d'une somme correspondant au montant de la transaction à l'occasion de laquelle un litige est né. Outre la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, certains produits bénéficient d'une garantie commerciale spécifique. Le cas échéant, la durée de garantie de ces produits est mentionnée spécifiquement sur leur notice d'utilisation. Cette garantie ne prend pas en

charge le matériel utilisé dans le cadre de la compétition ou de la location, les dommages liés à l'usure, la mauvaise utilisation, l'absence ou le défaut d'entretien, ou toute modification intervenue sur le produit postérieurement à sa livraison.

Cette garantie ne prend pas non plus en charge :

- le remplacement des produits dits consommables,
- l'utilisation non-conforme, irrégulière et anormale des produits,
- les défauts ou spécificités d'un produit faisant l'objet d'une mention dans les fiches articles,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme du produit à l'usage auquel il est destiné.

Le Client devra retourner le(s) produit(s) défaillant(s) directement au fournisseur uniquement après acceptation par courrier électronique ou par téléphone de GUIDON-VILLE. Les modalités détaillées de ce retour seront précisées dans le courrier électronique envoyé au Client par GUIDON-VILLE. Tous les retours de pièces défectueuses restent à la charge du Client. Les frais de renvoi du matériel neuf ou réparé sont, pour leur part, pris en charge par GUIDON-VILLE. Tout retour incomplet ou partiel ne pourra être pris en garantie. Toutes traces de modifications ou de démontage entraîneront l'annulation de la garantie. Pour toute information complémentaire, le Client peut contacter GUIDON-VILLE par mail à : guidon-ville@mailo.com

10.2 – Garantie pour **les vélos d'occasion** vendus par GUIDON-VILLE

La garantie est de 3 mois à compter de la date de facturation. La garantie prend en charge les problèmes mécaniques survenus lors d'une utilisation normale du produit.

Sont exclus de cette garantie :

- les dommages causés par un choc ou une chute,
- les dommages dus à une mauvaise manipulation ou une surcharge,
- les dommages dus à l'utilisation non-conforme, irrégulière et anormale des produits,
- les dommages dus au manque manifeste d'entretien ou à l'utilisation de produits non appropriés pour l'entretien ou le nettoyage,
- les dommages survenant suite à une réparation qui n'a pas été effectuée dans nos ateliers,
- le remplacement des produits dits consommables.

Notre obligation de garantie se limite expressément au remplacement ou à la réparation de la pièce ou partie défectueuse. Aucune indemnité ne saurait être réclamée en cas d'immobilisation. GUIDON-VILLE s'engage cependant à apporter aux Clients une solution à moindre coût si un dommage ci-dessus cité se manifeste.

La garantie n'est en aucun cas transmissible à une tierce personne.

La responsabilité de GUIDON-VILLE est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur à sa date de vente et ce sans possibilité de recours envers la marque ou la société productrice du produit.

10.3. Responsabilité

GUIDON-VILLE ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. Par conséquent GUIDON-VILLE recommande aux utilisateurs de son matériel de se conformer strictement aux textes et consignes de sécurité et de respecter scrupuleusement les notices d'emploi.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents remis ou transmis au Client, ainsi que les contenus du site www.guidonville.fr (textes, logos, photos... etc..) sont la propriété exclusive de GUIDON-VILLE, de ses fournisseurs cités et des entités ayant accordé un droit d'utilisation à GUIDON-VILLE. Les contenus sont protégés par les lois françaises et internationales de droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Ainsi, toute reproduction, en tout ou en partie, est strictement interdite sans autorisation écrite de GUIDON-VILLE.

ARTICLE 12 - COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

GUIDON-VILLE – 13B cité des Prés de Vaux – 25000 Besançon – France

Tél. : 07 83 44 56 12 – guidon-ville@mailo.com

ARTICLE 13 - INFORMATIONS LÉGALES

Le renseignement des informations nominatives collectées aux fins de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures et contrats de garantie. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1978) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de GUIDON-VILLE. De plus, GUIDON-VILLE s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contrepartie, les coordonnées de ses clients à un tiers, sauf accord du client.

ARTICLE 14 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français. En cas de difficultés dans l'application des présentes conditions générales de vente, le Client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide : d'une association professionnelle de la branche, d'une association de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale, et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente relatives à la garantie contractuelle suppose que le Client honore ses engagements financiers envers GUIDON-VILLE. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à GUIDON-VILLE pour obtenir une solution amiable. Dans les limites autorisées par la loi française, en cas de litige, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de BESANCON (25), quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement acceptés.

Parution : 23/03/2020